



La lettre FSU du Comité Technique de l'Université de Montpellier

Réunions du CT UM les 6 et 25 février 2015

Chers collègues,

le Comité Technique (CT) de l'Université de Montpellier (UM) s'est réuni pour la première fois le 6 février 2015. Constituée de 10 titulaires et 10 suppléants des représentants syndicaux élus par les personnels, cette instance est obligatoirement consultée pour les règles de conditions de travail de tous les personnels et le fonctionnement des services de notre établissement.

Vos représentants FSU au CT UM seront Yann LEREDDE (yann.leredde@um2.fr) et Nicole MURAY (nicole.muray@fde.univ-montp2.fr). Nous ne ferons pas de compte-rendu exhaustif des débats mais au travers de cette lettre FSU, nous vous ferons part des avis importants sur lesquels nous avons été amenés à nous exprimer.

Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)

Notre Organisation Syndicale (OS) rappelle tout d'abord que nous sommes pour l'intégration des primes dans les salaires et ceci pour toutes les catégories de personnels. Nous sommes donc par principe réservés sur le bien-fondé de cette prime.

Notre établissement prévoit un examen des dossiers à l'échelle nationale, ce que nous soutenons mais prévoit aussi qu'il puisse y avoir recours et réexamen à l'échelle locale. Nous dénonçons ici le risque de dérive clientéliste induite par cette procédure.

Nous demandons également un alignement des taux de primes pour tous les personnels Enseignant-Chercheurs, qu'ils soient professeurs (PR) ou maîtres de conférences (MC).

Avis du CT UM : 6 contre (dont FSU), 4 NPPV (Ne prennent pas part au vote).

Avancement de grade des enseignants-chercheurs

La procédure proposée prévoit deux phases, nationale et locale.

Pour nous, la phase nationale ne devrait être qu'une validation par l'établissement du dossier du candidat, certifié conforme à la réalité ou pas. Cela éviterait une influence trop forte de l'avis local sur l'avis national.

Nous sommes contre la forme prise par la commission mixte qui statue à l'échelle locale. Cette commission mixte, issue du CAC restreint aux enseignants-chercheurs (EC) devrait comporter autant de collègues A (PR et assimilés) que de collègues B (MC et assimilés) comme cela est la tradition démocratique et collégiale de nos instances universitaires. Au lieu de cela, les collègues A seront deux fois plus nombreux que les collègues B ! Cela constitue un vrai déni des principes universitaires.

Cela aggrave aussi le scandale de la constitution du CAC restreint aux EC que nous nous devons de rapporter ici :

En novembre dernier, les personnels de l'UM ont élu démocratiquement leurs représentants aux conseils centraux, CA et CAC (regroupement du CS et CEVU).

A l'instar de la CPE qui statue sur les carrières des BIATS, le CAC restreint aux EC statue sur les carrières des EC (par exemple pour leur avancement de grade). Depuis 2014, la parité hommes-femmes est

imposée pour la constitution de ce CAC restreint. Le CAC doit donc choisir parmi ses membres autant de femmes que d'hommes. En pratique, le nombre maximum de membres du CAC restreint est fixé par le nombre de femmes du CAC en mesure de siéger au CAC restreint, en l'occurrence 34 membres.

A ce stade, on pourrait s'attendre à ce que les membres choisis reflètent les équilibres des secteurs et des listes des élus !

Et bien non, la présidence a imposé brutalement que :

- le pourcentage du secteur Sciences soit minoré par rapport à la composition du CAC en termes d'EC et de chercheurs.

- parmi les collègues hommes membres du CAC et sortis du CAC restreint, 5 sur 6 soient des élus syndicaux.

Malgré une contre-proposition de composition du CAC restreint qui respecte tous les équilibres : H-F, secteurs disciplinaires, A-B, représentativité des élus syndicaux, la présidence n'a pas pris en compte notre demande au nom de sa majorité. Notre proposition a été soumise aux élus EC et chercheurs du CAC. Elle a été rejetée par 25 voix pour la proposition du président et 10 voix pour la contre-proposition.

En tant que représentants syndicaux, nous sommes tout simplement scandalisés par cette manière de faire sur-représenter son clan dans les commissions qui gèrent les carrières des EC.

Avis du CT UM : 5 CONTRE (dont FSU), 5 ABS

Fusion UM1-UM2 (nouveaux organigrammes)

Le ressenti d'un nombre important de collègues administratifs d'ex-UM2 des services centraux est que cette fusion ressemble à une absorption par l'ex-UM1.

Depuis le mois de janvier, ces collègues d'ex-UM2 ne sont plus associés aux missions de leur service et sont privés des fonctions et des prérogatives professionnelles qui étaient les leurs avant la date de la fusion ET DONT IL AVAIT POURTANT BIEN ETE PRECISE QU'ILS LES GARDERAIENT JUSQU'AU 1ER SEPTEMBRE 2015, certains n'ont qu'une visibilité d'une semaine et cette visibilité se limite parfois même au lendemain.

Que deviennent leurs compétences dans le cœur de leur métier ? Comment peuvent-ils avoir confiance dans l'émergence d'une nouvelle université née d'une vraie fusion quand ils ne sont pas invités à y contribuer légitimement au même degré d'équité que leurs collègues de l'ex UM1 ?

Suite aux remontées sur ce malaise et aux réunions de concertation interne entre collègues d'une même direction, la gouvernance a fait des mises au point pour améliorer la situation mais qui malheureusement à ce jour ne sont toujours pas suivies d'effets.

Les collègues ex-UM2 s'interrogent légitimement sur les moyens qui restent à leur disposition pour être entendus car ils sont coupés de l'information et maintenus dans une forme d'isolement et donc dans l'impossibilité de travailler en autonomie, ce que l'on peut qualifier de harcèlement selon le code du travail et ce qui est humainement et juridiquement condamnable.

Comment seront traités les doublons de compétence dans les organigrammes présentés ? Que penser du fait que les chefs de service à compétence égale seront par défaut choisis par le grade ? Les agents ex-UM2 vont-ils être systématiquement les victimes de ce qui dans leur université d'origine n'a pas été anticipé ?

Avis du CT UM sur les organigrammes de la nouvelle université

1 CONTRE, 8 ABS (dont FSU), 1 NPPV